



TARIF DE DETAIL SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU

Dès le 1^{er} janvier 2017

Art. 3.⁴ du règlement

Taxe unique de raccordement au m ³ SIA des constructions à caractère d'habitation	CHF 4.00
Taxe unique de raccordement au m ³ SIA des constructions artisanales ou agricoles après déduction du volume des éventuelles fosses à purin	CHF 1.20
Par unité raccordée selon les directives SSIGE	CHF 120.00

Art. 5.² du règlement

Taxe de consommation d'eau au m ³ d'eau consommée	CHF 1.70
--	----------

Art. 6.² du règlement

Taxe annuelle d'abonnement par unité locative	CHF 50.00
---	-----------

Art. 7.² du règlement

Taxe annuelle de location des appareils de mesure	
- Compteur de diamètre nominal (DN) 20 mm ou de $\frac{3}{4}$ pouce	CHF 60.00
- Compteur de DN 25 mm ou de 1 pouce	CHF 80.00
- Compteur de DN 32 mm ou de $1\frac{1}{4}$ pouce	CHF 120.00
- Compteur de DN 40 mm ou de $1\frac{1}{2}$ pouce	CHF 140.00
- Compteur supérieur à DN 40 mm ou à $1\frac{1}{2}$ pouce	CHF 160.00